

Votes sur les motions déposées en conclusion d'interpellations - séance plénière du jeudi 14 octobre 2021

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

N° vote	Interpellation	Ministre	Commission Séance plénière	Motions introduites	N° DOC	Vote sur la motion pure et simple			
						Vote nominatif	OUI	NON	ABST.
2	jointes: • de Sophie Rohonyi (DéFI) sur "l'information et l'accompagnement des victimes des attentats de Bruxelles du 22 mars 2016" (n° 175) • de Nabil Boukili (PVDA-PTB) sur "la lettre ouverte de Life4Brussels, association d'aide aux victimes d'attentats terroristes" (n° 180)	vice-premier ministre et ministre de la Justice	COMM Justice du 6 octobre 2021	• 1re motion de recommandation par Sophie Rohonyi • 2e motion de recommandation par Nabil Boukili • motion pure et simple par Katja Gabriëls (Open Vld)	MOT55 00175/001	p.4 detail: p.9	81	57	0
3	jointes : • de Josy Arens (cdH) sur "les économies demandées à Infrabel" (n° 181) • de Maria Vindevoghel (PVDA-PTB) sur "les économies chez Infrabel" (n° 183)	vice-premier ministre et ministre de la Mobilité	COMM Mobilité, Entreprises publiques et Institutions fédérales du 5 octobre 2021	• motion de recommandation par Maria Vindevoghel • motion pure et simple par Nicolas Parent (Ecolo-Groen)	MOT55 00183/001	p.5 detail: p.10	108	32	0